



Vue de la Tour La Villette © Apur - David Bourreau

RAPPORT ANNUEL

du Grand Paris

2016



Métropole
du Grand Paris

ÉDITORIAL



Dès sa première année d'existence, la Métropole du Grand Paris (MGP) produit des actions concrètes au service des 7,2 millions de métropolitains !

Composée de 131 villes, dont Paris, représentant 7,15 millions d'habitants, la Métropole du Grand Paris se construit depuis le 22 janvier 2016, grâce à sa gouvernance partagée de 30 membres de toutes les sensibilités politiques au sein du Bureau, afin d'exercer pleinement ses compétences principales : développement durable et environnement, développement économique, logement et habitat, aménagement du territoire métropolitain et « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI).

Le fait métropolitain est incontestable. La compétition mondiale se joue aujourd'hui entre les métropoles, zones denses urbaines, connectées, desservies par un réseau de transports cohérent. La France ne pouvait demeurer le seul pays européen à ne pas disposer d'une « métropole capitale ».

Travaillant avec passion, depuis plus d'un an, nous avons donné une réalité à la Métropole du Grand Paris en la faisant déjà exister par des actions concrètes. A commencer par l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris », le plus grand concours européen d'urbanisme, d'aménagement et d'architecture. 164 finalistes ont été retenus sur 57 sites ce qui génèrera des investissements estimés à 6,4 milliards d'euros qui permettront de bâtir 2,6 millions de m², ce qui représente un point de plus pour le PIB métropolitain lequel équivaut déjà à 25% du PIB national !

C'est à cette échelle métropolitaine que nous avons permis d'être un élément de facilitation en étant l'unique interlocuteur au lieu de 131 maires différents : accompagnement vers la transition écologique par des rénovations thermiques de bâtiments publics, préparation à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 avec la prise par la Métropole de la maîtrise d'ouvrage du futur Centre Aquatique Olympique, préparation du dossier de candidature de la France pour l'Exposition universelle de 2025, amélioration de la qualité de l'air pour tous grâce au soutien à l'achat de véhicules propres, volonté d'élargir Vélib' au périmètre métropolitain et aide à hauteur de 10 000 € d'investissement par station et par an, ou au développement de pistes cyclables et de voies piétonnes, lutte contre les nuisances sonores par la construction de murs antibruit, etc.

Toutes les actions de la Métropole sont entreprises dans l'unique but d'améliorer le cadre de vie des métropolitains et contribuer au rééquilibrage entre les territoires. Tout ceci n'est qu'un début et nous allons renforcer notre action en imaginant de nouveaux projets toujours plus mobilisateurs.

Ce rapport, nous en formons le vœu, vous aidera à mieux connaître la Métropole et l'étendue de son action au cours de sa première année d'existence.

Patrick Ollier
Ancien ministre,
Maire de Rueil-Malmaison,
Président de la Métropole du Grand Paris

Frédérique Calandra
Maire du 20e arr. de Paris,
Rapporteuse spéciale en charge de
l'évaluation de l'action métropolitaine



© Apur - David Bourreau

LA MÉTROPOLE EN CONSTRUCTION	4
LA MÉTROPOLE EN QUELQUES DATES	5
LA MÉTROPOLE, POUR QUOI FAIRE ?	6
LES COMPETENCES DE LA MÉTROPOLE	8
LA METROPOLE ET SES ACTEURS	10
LES 131 COMMUNES DE LA MÉTROPOLE	11
LES 12 TERRITOIRES DE LA MÉTROPOLE	12
LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE	14
LES INSTANCES DE COOPÉRATION	16
LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT	16
LES MEMBRES DU BUREAU	17
LES CONSEILLER-ÈRE-S MÉTROPOLITAINS	18
LA MÉTROPOLE AU QUOTIDIEN	22
LA MÉTROPOLE ET SES OUTILS FINANCIERS	24
LES RESSOURCES	25
UN PRINCIPE : LA NEUTRALITE BUDGÉTAIRE	25
LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE	26
LES FINANCES DE 2016	27
LA MÉTROPOLE EN PROJETS	28
LES GRANDES RÉALISATIONS DE 2016	29
INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	34
LA MÉTROPOLE SOUTIEN LES COMMUNES ET LES TERRITOIRES	36
L'AVENIR MÉTROPOLITAIN	38
ANNEXES	41
LEXIQUE DU GRAND PARIS	41
LES PROJETS DU PACTE ETAT-MÉTROPOLE 2016	42
LES PROJETS DU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN	43



Vue de la Tour Pleyel de Saint-Denis © IAU idF - Paul Lecroart

LA MÉTROPOLE EN CONSTRUCTION

LA MÉTROPOLE EN QUELQUES DATES



* Loi «MAPTAM» : Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

* Loi «NOTRe» : Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République

UNE MÉTROPOLE, POUR QUOI FAIRE ?

Créée le 1er janvier 2016, la Métropole du Grand Paris constitue l'espace de dialogue et d'orientation stratégique des communes du cœur d'agglomération. Elle travaille sur les enjeux d'un territoire qui dépassent les frontières municipales dans le cadre d'une alliance des communes : développement équilibré du logement, hébergement des personnes les plus vulnérables, accélération de la transition énergétique, amélioration de la qualité de l'air, prévention des inondations, développement de l'attractivité internationale et de la compétitivité de la ville, accompagnement de grands projets internationaux comme les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ou l'Exposition universelle de 2025...

La création de cette nouvelle intercommunalité (EPCI*) s'inscrit à la fois dans une dynamique locale (grâce à une coopération intercommunale impulsée par les maires) mais aussi dans une dynamique mondiale. La Métropole doit développer son potentiel, son attractivité et sa visibilité à l'international pour faire face aux nouveaux enjeux du XXIe siècle et conserver son rang de grande métropole mondiale aux côtés de Londres, New-York, Shanghai ou Tokyo.

* EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

Compétente dans quatre grands domaines – logement, environnement, développement économique et aménagement de l'espace – progressivement transférés par les communes dans une logique de subsidiarité, la Métropole poursuit les objectifs fixés par la loi « MAPTAM » de 2014 et confirmés par la loi « NOTRe » de 2015.

Chaque territoire qui compose la Métropole connaît des réalités socio-économiques différentes. La Métropole doit agir comme un levier puissant afin de rééquilibrer les territoires, offrir une égalité des chances à chacun et impulser une nouvelle dynamique.

La Métropole du Grand Paris est caractérisée par une gouvernance partagée. Les instances sont représentatives de l'équilibre politique métropolitain et des différents territoires. Chaque action métropolitaine est construite dans une logique pragmatique et réaliste en recherchant continuellement un consensus entre ses membres afin de dépasser les logiques partisanes.



Clichy-sous-Bois et Montfermeil © Grand Paris Grand Est - Eric Morency

“

Je veux que nous construisions une Métropole stratégique au plan national et international, en même temps qu'une Métropole de proximité.”

”

Patrick Ollier,
Président de la Métropole

CHIFFRES CLÉS

131 villes

7,2 millions d'habitants

814 km²

1^{er} pôle d'emploi d'Europe : 4,1 millions d'emplois

1^{ère} destination touristique au monde : 46,8 millions de visiteurs par an

1^{er} parc de bureaux d'Europe : 38 millions de m² de surface de bureaux

9 fois la densité de la région Île-de-France en nombre d'habitants au km²

475 milliards d'euros de PIB : 78% du PIB régional et 25% du PIB de France métropolitaine

1/4 de la population a moins de 20 ans : 1,7 millions de jeunes de moins de 20 ans

8 Établissements culturels et de loisirs pour 1000 habitants en moyenne

22% d'espaces verts sur le territoire métropolitain



LES COMPÉTENCES DE LA MÉTROPOLE

La Métropole est dotée de quatre compétences obligatoires qui lui sont transférées progressivement de 2016 à 2018.

2016

- 1 - Le développement et l'aménagement économique, social et culturel
- 2 - La protection et la mise en valeur de l'environnement, et la politique du cadre de vie

2017

- 3 - L'aménagement de l'espace métropolitain
- 4 - La politique locale de l'habitat

Elle peut, dans ce cadre, obtenir une délégation de compétences en matière de logement et un transfert de grands équipements et d'infrastructures par l'Etat.

Dans ces quatre domaines, certaines compétences sont stratégiques et d'autres sont opérationnelles. Les compétences stratégiques sont exercées par la Métropole. Les compétences opérationnelles sont exercées soit par la Métropole, soit par les territoires selon l'intérêt métropolitain de l'action. Celui-ci est déterminé en fonction de l'étendue, du contenu, de l'objet stratégique, de la dimension financière, et du rayonnement de l'action concernée. Toute compétence non déclarée d'intérêt métropolitain est exercée par les territoires. Cet intérêt métropolitain sera défini par la Métropole au plus tard à la fin de l'année 2017.

À ces grandes compétences légales, le Conseil métropolitain, sur proposition du Bureau et à l'initiative du Président, Patrick OLLIER, et du vice-président Sylvain BERRIOS, a souhaité ajouter la compétence "Gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations" (GEMAPI), en date du 25 novembre 2016.



Marché d'intérêt national de Rungis © AIGP - Hoda Hamzeh



Romainville © Apur



Parc paysager François Mitterrand à Bagneux © IAU îdF - Philippe Montillet



Les Choux à Créteil © IAU îdF - Virginie Malochet



1 - LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

Cette compétence comprend :

- La construction et la gestion de grands équipements culturels et sportifs de dimension nationale ou internationale (exemple : la construction et la gestion du centre aquatique olympique à Saint-Denis),
- La participation à la préparation des candidatures aux grands événements internationaux culturels, artistiques et sportifs (exemple : les Jeux olympiques et paralympiques de 2024).

Sous réserve de leur sujétion à l'intérêt métropolitain :

- La création et la gestion de zones d'activité économique, portuaire, ou aéroportuaire,
- Les actions de développement économique (exemple : l'aide financière à la construction d'un espace de travail collaboratif à Bourg-la-Reine).

La Métropole pourra promouvoir le territoire métropolitain avec cohérence et développer son attractivité en France et à l'international.



2 - LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

La Métropole a la responsabilité d'élaborer, en étroite association avec les territoires, son plan climat air énergie métropolitain (PCAEM), feuille de route commune aux collectivités du Grand Paris en matière de transition énergétique, de reconquête de la qualité de l'air et d'adaptation au changement climatique. Elle élabore également un schéma directeur des réseaux d'énergie.

Cette compétence comprend également un volet opérationnel, qui s'étoffera encore au 1er janvier 2018 :

- La lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores (exemple : Métropole roule propre, l'aide financière aux particuliers de 5 000€ pour l'achat d'un véhicule propre),
- Le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (exemple : l'aide financière à la rénovation thermique du théâtre des Amandiers à Nanterre),
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (exemple : l'aide financière à la rénovation de la vanne de Joinville-le-Pont).

Grâce à des politiques environnementales et de résilience ambitieuses, la Métropole contribue à améliorer le cadre de vie des habitants et à adapter le territoire au changement climatique.



3 - L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

La Métropole doit réaliser un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et un schéma d'aménagement numérique. Elle aura également en charge des actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager.

Cette compétence comprend les éléments et actions suivants, sous réserve de leur sujétion à l'intérêt métropolitain :

- La définition, la création et la réalisation d'opérations d'aménagement,
- Les actions de restructuration urbaine,
- La constitution de réserves foncières.

La Métropole développera les connexions entre les territoires et soutiendra le développement de nouveaux pôles métropolitains.



4 - LA POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT

La Métropole devra réaliser un plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH). La compétence habitat transférée à la Métropole pourrait également comprendre un volet opérationnel :

- Les aides financières et les actions en faveur du logement social,
- Les actions en faveur du logement des personnes défavorisées,
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs tels que définis par la loi.

Parallèlement, elle pourrait exercer les compétences de rénovation du parc immobilier bâti et de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre soumises à la définition d'un intérêt métropolitain.

Depuis le 1er janvier 2017, la Métropole est compétente en matière de planification. Elle sera compétente de manière opérationnelle lorsque ce plan sera mis en oeuvre, au plus tard le 1er janvier 2019.

Sur la base des objectifs du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH), le PMHH de la Métropole doit veiller à une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement et comporte une programmation pluriannuelle de réalisation et de rénovation des places d'accueil et de services associés en faveur de l'insertion des populations les plus fragilisées.



Dévoilement des sites de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris" au Pavillon Baltard à Nogent-sur-Marne
le 10 octobre 2016 © Métropole du Grand Paris

LA MÉTROPOLÉ ET SES ACTEURS

LES 131 COMMUNES DE LA MÉTROPOLE



Boucle Nord de Seine

7 communes
Présidente :
Nicole Goueta *
Population :
436 736 habitants
Superficie : 50 km²

Paris Ouest La Défense

11 communes
Président :
Jacques Kossowski
Population :
562 693 habitants
Superficie : 59 km²

Grand Paris Seine Ouest

8 communes
Président :
Pierre-Christophe Baguet
Population :
313 533 habitants
Superficie : 37 km²

Vallée Sud Grand Paris

11 communes
Président :
Jean-Didier Berger
Population :
393 673 habitants
Superficie : 47 km²

Plaine Commune

9 communes
Président :
Patrick Braouezec
Population :
421 566 habitants
Superficie : 47 km²

Paris

Maire :
Anne Hidalgo
Population :
2 220 445 habitants
Superficie : 105 km²

* Depuis le 18 janvier 2017, Alain-Bernard Boulanger

Paris Terres

d'Envol

8 communes

Président :

Bruno Beschizza

Population :

352 589 habitants

Superficie : 78 km²

Est

Ensemble

9 communes

Président :

Gérard Cosme

Population :

407 717 habitants

Superficie : 39 km²

Grand Paris

Grand Est

14 communes

Président :

Michel Teulet

Population :

389 156 habitants

Superficie : 72 km²

Paris-Est

Marne & Bois

13 communes

Président :

Jacques J.P. Martin

Population :

505 149 habitants

Superficie : 56 km²

Grand Paris

Sud Est Avenir

16 communes

Président :

Laurent Cathala

Population :

309 423 habitants

Superficie : 100 km²

Grand-Orly

Seine Bièvre

24 communes

Président :

Michel Leprêtre

Population :

686 417 habitants

Superficie : 124 km²

LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

209 **CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS**
issus de 131 communes représentant 7,2 millions d'habitants

 pour **115 COMMUNES**

 **x 2** pour **13 COMMUNES**
Courbevoie, Nanterre, Rueil-Malmaison, Asnières-sur-Seine, Colombes, Argenteuil, Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Montreuil, Champigny-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil, Vitry-sur-Seine

 **x 3** pour **2 COMMUNES**
Boulogne-Billancourt et Saint-Denis

 **x 62** pour **PARIS**



Séance d'installation du Conseil métropolitain du 22 janvier 2016 © Métropole du Grand Paris

Le Président, Patrick Ollier

Le Président de la Métropole est élu par les conseiller-ère-s métropolitains à la majorité absolue et à bulletin secret. En charge de l'administration, il incarne l'exécutif de la Métropole du Grand Paris et la représente. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes.

Les vice-président-e-s

Les vice-président-e-s sont également élus à la majorité absolue et à bulletin secret par les conseiller-ère-s métropolitains. Ils travaillent en étroite collaboration avec le Président sur les sujets qui concernent leurs délégations et peuvent recevoir délégation de pouvoir de sa part. Anne Hidalgo, Maire de Paris, est la première vice-présidente, chargée des relations internationales et des grands évènements.

Le Bureau

Composé du Président, de 20 vice-président-e-s, de 10 conseiller-ère-s délégué-e-s représentatifs de toutes les sensibilités politiques et des territoires, le Bureau fixe la stratégie de la Métropole et détermine les grandes orientations prises. Il examine l'ordre du jour et les projets de délibérations devant être soumis au vote du Conseil métropolitain. Il est également compétent pour délibérer dans certains domaines.

Le Conseil métropolitain

Le Conseil est l'organe délibérant de la Métropole du Grand Paris. Il règle par ses décisions les affaires de la Métropole. Il est composé de 209 conseiller-ère-s métropolitains désignés par les conseils municipaux des 131 communes membres. Un représentant minimum par commune est désigné. Compte tenu de son poids démographique, la Ville de Paris en a désigné 62.

Les commissions

Composées de plusieurs conseiller-ère-s représentant les différents groupes politiques siégeant au Conseil, les Commissions étudient les affaires qui leur sont soumises et relevant de leur compétence. Elles sont au nombre de sept :

- Finances
- Projet métropolitain
- Développement économique et attractivité
- Développement durable et Environnement
- Habitat et logement
- Aménagement numérique, innovation, nouvelles technologies, recherche et développement
- Aménagement du territoire métropolitain

Une commission consultative énergie, associant syndicats et communes concernés, examinera le schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie métropolitains visant à veiller à la complémentarité des différents réseaux, notamment les périmètres de développement prioritaire.

Plusieurs groupes de travail thématiques ont également été mis en place : Mobilités, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), et Transport fluvial.

Les groupes politiques

Les conseiller-ère-s peuvent se réunir en groupes politiques. La Métropole est constituée de 5 groupes politiques :

- Les Républicains et divers droite,
- Socialistes et divers gauche,
- Union des Démocrates et Indépendants - Union centriste,
- Front de gauche et citoyens,
- Ecologistes et citoyens.

La gouvernance partagée

La gouvernance de la Métropole est partagée, c'est-à-dire que l'exécutif rassemble toutes les sensibilités politiques et n'est pas composé uniquement du groupe majoritaire. La Métropole est de ce fait en capacité de traiter les défis urbains au-delà des clivages politiques, dans un esprit constructif.

1 Président

20 vice-président-e-s

10 conseiller-ère-s délégué-e-s

209 conseiller-ère-s métropolitains

7 commissions

5 groupes politiques



LES INSTANCES DE COOPÉRATION



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

L'Assemblée des maires

L'assemblée des maires comprend l'ensemble des maires des communes membres de la Métropole et a un rôle consultatif.

La Conférence des Présidents des Territoires

Dans un objectif de faire projet commun, la Conférence des Présidents des Territoires est une instance de coordination et d'harmonisation réunissant le Président de la Métropole, la Maire de Paris et les 11 Présidents des Territoires qui composent le territoire métropolitain. Elle constitue un lieu d'échanges d'expériences et de dialogue. Elle permet notamment d'associer les territoires à l'élaboration des documents stratégiques métropolitains, et de définir ses modalités d'exercice des compétences, selon le principe de subsidiarité, entre la Métropole et les Territoires. Elle se réunit au moins une fois par trimestre.

La Conférence des Présidents des EPCI* limitrophes

Afin de limiter les effets de seuil et de répondre aux défis de l'aménagement des grands territoires périurbains, la Métropole du Grand Paris souhaite travailler en collaboration avec tous ses territoires limitrophes sur les compétences métropolitaines.

Le Président de la Métropole réunit régulièrement ses homologues des territoires limitrophes et pourra conclure des contrats de coopération métropolitaine avec chacun d'entre eux.

La Conférence des Présidents des Services publics urbains du Grand Paris

La Métropole travaille en partenariat avec les Services publics urbains du Grand Paris notamment sur la maîtrise de l'énergie, l'amélioration de la qualité de l'air, l'économie circulaire, l'insertion des grands équipements métropolitains en zone dense ou l'adaptation au changement climatique. Cette conférence réunit le SEDIF (distribution de l'eau potable), le SIAAP (assainissement), le SIFUREP (funéraire), le SIGEIF (gaz/électricité), le SIPPAREC (énergies/télécommunications), le SYCTOM (collecte et traitement des déchets) et l'EPTB Seine Grands Lacs (gestion des lacs-réservoirs).

* Les EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) sont les intercommunalités regroupant plusieurs communes

Dans une volonté d'associer les citoyennes et les citoyens au cœur de ses actions, le Conseil métropolitain a mis en place un Conseil de développement (CODEV) métropolitain, dont la composition associera 80 personnalités qualifiées (acteurs et actrices économiques, sociaux, environnementaux, culturels et sportifs) et 24 habitant-e-s volontaires tirés au sort – un homme et une femme par territoire.

Le CODEV est compétent sur toutes les questions relatives à la métropole. Il sera consulté sur les principales orientations de la Métropole du Grand Paris, à laquelle il apportera analyses, avis et propositions notamment sur le projet métropolitain, ainsi que sur les documents de planification élaborés par la Métropole. Il pourra travailler sur des saisines du Président de la Métropole du Grand Paris et s'autosaisir sur des sujets d'intérêt métropolitain.

La séance d'installation du Conseil de développement métropolitain a eu lieu le 21 mars 2017. Michèle PAPPALARDO, Conseillère maître et Présidente de chambre à la Cour des Comptes, en est la Présidente (jusqu'au 1er juin 2017). Elle est assistée d'un bureau paritaire composé de 8 membres - 6 personnalités qualifiées et 2 habitants.

“
Le Conseil de développement doit permettre aux citoyens de mieux connaître le territoire et d'être force de propositions.”

Michèle Pappalardo,
Présidente du Conseil
de développement



Les membres du Conseil de Développement lors de la séance d'installation du 21 mars 2017 © Métropole du Grand Paris

LES MEMBRES DU BUREAU



PRÉSIDENT

Patrick OLLIER

Maire de Rueil-Malmaison

VICE-PRÉSIDENT-E-S



Anne HIDALGO
Maire de Paris
PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE
Relations Internationales et Grands Evènements



Gilles CARREZ
Conseiller municipal du Perreux-sur-Marne
Finances



André SANTINI
Maire d'Issy-les-Moulineaux
Stratégie Economique



Patrick BRAOUZEC
Conseiller municipal de Saint-Denis
Relations avec les EPCI de grande couronne, Coopération entre les Territoires et Logistique Métropolitaine



Philippe DALLIER
Maire des Pavillons-sous-Bois
Cohérence Territoriale et élaboration du SCoT



Daniel GUIRAUD
Maire des Lilas
Stratégie Environnementale et Développement des Réseaux Energétiques



Michel HERBILLON
Maire de Maisons-Alfort
Promotion et Développement du Tourisme



Daniel BREUILLER
Conseiller municipal d'Arcueil
Patrimoine naturel et paysager, Politique de la nature et Agriculture en ville



Michel LEPRETRE
Adjoint au Maire de Vitry-sur-Seine
Politiques Territoriales de l'Habitat



Laurent LAFON
Maire de Vincennes
Lutte contre les Nuisances Sonores



Georges SIFFREDI
Maire de Châtenay-Malabry
Aménagement du Territoire Métropolitain



Luc CARVOUNAS
Maire d'Alfortville
Zones d'activités et Grands Equipements



Eric CESARI
Adjoint au Maire de Courbevoie
Immobilier d'entreprises et Quartiers d'affaires

Président du groupe Les Républicains et divers droite



Manuel AESCHLIMANN
Maire d'Asnières-sur-Seine
Communication Information citoyenne



Laurent RIVOIRE
Maire de Noisy-le-Sec
Développement sportif



Séverine MAROUN
Adjointe au Maire d'Aulnay-sous-Bois
Amélioration du parc immobilier bâti, Réhabilitation et Résorption de l'habitat insalubre



Olivier KLEIN
Maire de Clichy-sous-Bois
Habitat et Mixité



Sylvain BERRIOS
Maire de Saint-Maur-des-Fossés
Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations



Daniel-Georges COURTOIS
Conseiller de Paris
Nouvelles Technologies et Aménagement Numérique



Danièle PREMEL
Conseillère de Paris
Développement culturel

CONSEILLER-ÈRE-S DÉLÉGUÉ-E-S



Claude GOASGUEN
Maire du 16e arr. de Paris
Questeur



Frédérique CALANDRA
Maire du 20e arr. de Paris
Rapporteuse spéciale en charge de l'évaluation de l'action métropolitaine



Xavier LEMOINE
Maire de Montfermeil
Economie circulaire



Patrice LECLERC
Maire de Gennevilliers
Industries Durables et Innovantes

Président du groupe Front de Gauche et citoyens



William DELANNOY
Maire de Saint-Ouen
Déplacements et Mobilité



Carine PETIT
Maire du 14e arr. de Paris
Réduction des Inégalités Territoriales



Denis BADRE
Maire de Ville-d'Avray
Questions fiscales et financières



Valérie MAYER-BLIMONT
Adjointe au Maire de Santeny
Auprès du Président



Christian DUPUY
Maire de Suresnes
Politique du Logement



Richard DELL'AGNOLA
Maire de Thiais
Actions de restructuration urbaine

LES CONSEILLER-ÈRE-S MÉTROPOLITAINS

AU 1^{ER} JUIN 2017



Dominique ADENOT
Maire de
Champigny-sur-
Marne



Sylvie ALTMAN
Maire de
Villeneuve-
Saint-Georges



**Marie-
Hélène
AMIABLE**
Maire de
Bagneux



**François
ASENSI**
Maire de
Tremblay-en-
France



**Éric
AZIERE**
Conseiller de
Paris



**Marinette
BACHE**
Conseillère de
Paris



**Pierre-
Christophe
BAGUET**
Maire de
Boulogne-
Billancourt



**Dominique
BAILLY**
Maire de
Vaujours



**Patrick
BALKANY**
Maire de
Levallois-
Perret



**Catherine
BARATTI-
ELBAZ**
Maire du 12^e
arr. de Paris

Présidente
du groupe
Socialiste et
divers gauche



**Julien
BARGETON**
Adjoint à la
Maire de Paris



**Jean-Pierre
BARNAUD**
Maire de
Chennevières-
sur-Marne



**Christiane
BARODY-
WEISS**
Maire de
Marnes-la-
Coquette



**Françoise
BAUD**
Maire de
Valenton



**Jacques
BAUDRIER**
Conseiller de
Paris



**Pascal
BEAUDET**
Conseiller
municipal
d'Aubervilliers



**Patrick
BEAUDOUIN**
Maire de Saint-
Mandé



**Jacqueline
BELHOMME**
Maire de
Malakoff



**David
BELLIARD**
Conseiller de
Paris



**Zacharia
BEN AMAR**
Adjoint au
Maire de
Nanterre



**Jacques-
Alain
BENISTI**
Maire de
Villiers-sur-
Marne



**Éric
BERDOATI**
Maire de Saint-
Cloud



**Jean-Didier
BERGER**
Maire de
Clamart



**Jean-Didier
BERTHAULT**
Conseiller de
Paris



**Patrice
BESSAC**
Maire de
Montreuil



**Julie
BOILLOT**
Conseillère de
Paris



**Jean-Paul
BOLUFER**
Adjoint à la
Maire de
Colombes



**Nicolas
BONNET-
OUALDJ**
Conseiller de
Paris



**Alain-
Bernard
BOULANGER**
Maire de
Villeneuve-la-
Garenne



**Geoffroy
BOULARD**
Conseiller de
Paris



**Céline
BOULAY-
ESPERONNIER**
Conseillère de
Paris



**Michel
BOURGAIN**
Conseiller
municipal de
L'Île-Saint-
Denis



**Philippe
BOUYSSOU**
Maire d'Ivry-
sur-Seine



**Jean-
Jacques
BRIDEY**
Maire de
Fresnes



**Galla
BRIDIER**
Conseillère de
Paris
Présidente
du groupe
Ecologiste et
citoyens



**Jean-
Bernard
BROS**
Conseiller de
Paris



**Ian
BROSSAT**
Adjoint à la
Maire de Paris



**Colombe
BROSSEL**
Adjointe à la
Maire de Paris



**Patrice
CALMEJANE**
Maire de
Villermomble



**Christian
CAMBON**
Maire de Saint-
Maurice



**Vincent
CAPO-
CANELLAS**
Maire du
Bourget



**Laurent
CATHALA**
Maire de
Créteil



**Régis
CHARBONNIER**
Maire de
Boissy-Saint-
Léger



**Raymond
CHARRESON**
Maire de
Rungis



**Jacques
CHAUSAT**
Adjoint au
Maire d'Aulnay-
sous-Bois



**Hervé
CHEVREAU**
Maire d'Épinay-
sur-Seine



**Marie-Carole
CIUNTU**
Maire de Sucy-
en-Brie



**Yves
CONTASSOT**
Conseiller de
Paris



**Gérard
COSME**
Maire du Pré-
Saint-Gervais



**Jérôme
COUMET**
Maire du 13^e
arr. de Paris



**François
DAGNAUD**
Maire du 19^e
arr. de Paris



**Stéphanie
DAUMIN**
Maire de
Chevilly-Larue



**Claire DE
CLERMONT-
TONNERRE**
Conseillère de
Paris



**Jean-
Baptiste DE
FROMENT**
Conseiller de
Paris



**Marie-Pierre
DE LA
GONTRIE**
Conseillère de
Paris



**Grégoire DE
LA
RONCIERE**
Maire de
Sèvres



**Stéphane
DE PAOLI**
Maire de
Bobigny



**Marielle DE
SARNEZ**
Conseillère de
Paris



**Thierry
DEBARRY**
Adjoint au
Maire de
Villetresnes



**Christian
DEMUYNCK**
Maire de
Neuilly-
Plaisance



Tony DI MARTINO
Maire de Bagnolet



Patrick DONATH
Maire de Bourg-la-Reine



Olivier DOSNE
Maire de Joinville-le-Pont



Patrick DOUET
Maire de Bonneuil-sur-Marne



Didier DOUSSET
Maire du Plessis-Trévisé



Carole DRAI
Adjointe au Maire de Saint-Maur-des-Fossés



Julien DUMAINE
Conseiller municipal d'Athis-Mons



Corentin DUPREY
Conseiller municipal de Saint-Denis



Nathalie FANFANT
Conseillère de Paris



Jean-Paul FAURE-SOULET
Maire de La Queue-en-Brie



Yvan FEMEL
Maire de Noisieu



Rémi FERAUD
Maire du 10^e arr. de Paris



Léa FILOCHE
Conseillère de Paris



Michel FOURCADE
Maire de Pierrefitte-sur-Seine



Vincent FRANCHI
Adjoint à la Maire de Puteaux



Jean-Christophe FROMANTIN
Maire de Neuilly-sur-Seine



Afaf GABELOTAUD
Conseillère de Paris



Stéphane GATIGNON
Maire de Sevran



Bernard GAUDUCQUO
Maire de Vanves



Jacques GAUTIER
Maire de Garches

Président du groupe UDI - UC



Jean-Michel GENESTIER
Maire du Raincy



Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie



Jean-Jacques GIANNESINI
Conseiller de Paris



Hervé GICQUEL
Maire de Charenton-le-Pont



Christophe GIRARD
Maire du 4^e arr. de Paris



Nicole GOUETA
Maire de Colombes



Philippe GOUJON
Maire du 15^e arr. de Paris



Emmanuel GREGOIRE
Adjoint à la Maire de Paris



Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine



Didier GUILLAUME
Maire de Choisy-le-Roi



Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville



François HAAB
Conseiller de Paris



Sakina HAMID
Adjointe au Maire de Villeneuve-le-Roi



Marie-Laure HAREL
Conseillère de Paris



Eric HELARD
Conseiller de Paris



Frédéric HOCQUARD
Conseiller de Paris



Thierry HODENT
Conseiller de Paris



Ivan ITZKOVITCH
Adjoint au Maire de Rosny-sous-Bois



Christine JANODET
Maire d'Orly



Patrick JARRY
Maire de Nanterre



Vincent JEANBRUN
Maire de L'Haÿ-les-Roses



Halima JEMNI
Conseillère de Paris



Bruno JULLIARD
Adjoint à la Maire de Paris



Carinne JUSTE
Maire de Villetaneuse



Philippe JUVIN
Maire de La Garenne-Colombes



Jean-Claude KENNEDY
Maire de Vitry-sur-Seine



Marie KENNEDY
Adjointe au Maire de Champigny-sur-Marne



Bertrand KERN
Maire de Pantin



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
Conseillère de Paris



Jean-Christophe LAGARDE
Maire de Drancy



Jean-François LAMOUR
Conseiller de Paris



Philippe LAURENT
Maire de Sceaux



Christine LAVARDE
Adjointe au Maire de Boulogne-Billancourt



Franck LE BOHELLEC
Maire de Villejuif



Jean-Yves LE BOUILLONNET
Maire de Cachan



François LE CLEC'H
Adjoint au Maire de Rueil-Malmaison



Françoise LECOUFFLE
Maire de Limeil-Brévannes



Catherine LECUYER
Conseillère de Paris



Eric LEJOINDRE
Maire du 18^e arr. de Paris



Marie-Christine LEMARDEE
Adjointe à la Maire de Paris



Marie-Pierre LIMOGÉ
Adjointe au maire de Courbevoie



Jacques MAHEAS
Maire de Neuilly-sur-Marne



Hervé MARSEILLE
Maire de Meudon



Brigitte MARSIGNY
Maire de Noisy-le-Grand



Jacques JP MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan



Claire MAYOLY-FLORENTIN
Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Seine



Fadila MEHAL
Conseillère de Paris



Éric MEHLHORN
Maire de Savigny-sur-Orge



Thierry MEIGNEN
Maire du Blanc-Mesnil



Jean-Loup METTON
Conseiller municipal de Montrouge



Virginie MICHEL-PAULSEN
Maire de Vaucresson



Jean-Louis MISSIKA
Adjoint à la Maire de Paris



Joëlle MOREL
Conseillère de Paris



Georges MOTHRON
Maire d'Argenteuil



Gauthier MOUGIER
Adjoint au Maire de Boulogne-Billancourt



Rémi MUZEAU
Maire de Clichy-la-Garenne



Christophe NAJDOVSKI
Adjoint à la Maire de Paris



Jean-Charles NEGRE
Conseiller municipal de Montreuil



Frédéric NICOLAS
Adjoint au Maire de Dugny



Jean-Marc NICOLLE
Maire du Kremlin-Bicêtre



Pascal NOURY
Maire de Morangis



Anne-Constance ONGHENA
Conseillère de Paris



Didier PAILLARD
Conseiller municipal de Saint-Denis



Philippe PEMEZEC
Maire de Plessis-Robinson



Mao PENINOU
Adjoint à la Maire de Paris



Gilles POUX
Maire de La Courneuve



Raphaëlle PRIMET
Conseillère de Paris



Robin REDA
Maire de Juvisy-sur-Orge



Yves REVILLON
Maire de Bois-Colombes



Gilles SAVRY
Adjoint au Maire d'Argenteuil



Eric SCHLEGEL
Maire de Gournay-sur-Marne



Jean-Pierre SCHOSTECK
Maire de Châtillon



Marie-Christine SEGUI
Maire d'Ormeson-sur-Marne



Jean-Yves SENANT
Maire d'Antony



Sylvie SIMON-DECK
Adjointe au Maire de Créteil



Anne SOUYRIS
Conseillère de Paris



Jean-Pierre SPILBAUER
Maire de Bry-sur-Marne



Dominique STOPPA-LYONNET
Conseillère de Paris



Anne TACHENE
Conseillère de Paris



Azzedine TAÏBI
Maire de Stains



Michel TEULET
Maire de Gagny



Sylvine THOMASSIN
Maire de Bondy



Yves THOREAU
Adjoint au Maire de Mandres-les-Roses



Patricia TORDJMAN
Maire de Gentilly



Ludovic TORO
Maire de Coubron



Georges URLACHER
Maire de Périgny-sur-Yerres



Martine VALLETON
Maire de Villepinte



Corinne VALLS
Maire de Romainville



Sophie VALLY
Adjointe à la Maire d'Aubervilliers



Laurent VASTEL
Maire de Fontenay-aux-Roses



François VAUGLIN
Maire du 11^e arr. de Paris



Alain VEDERE
Maire de Paray-Vieille-Poste



Pauline VERON
Adjointe à la Maire de Paris



Dominique VERSINI
Adjointe à la Maire de Paris



Alexandre VESPERINI
Conseiller de Paris

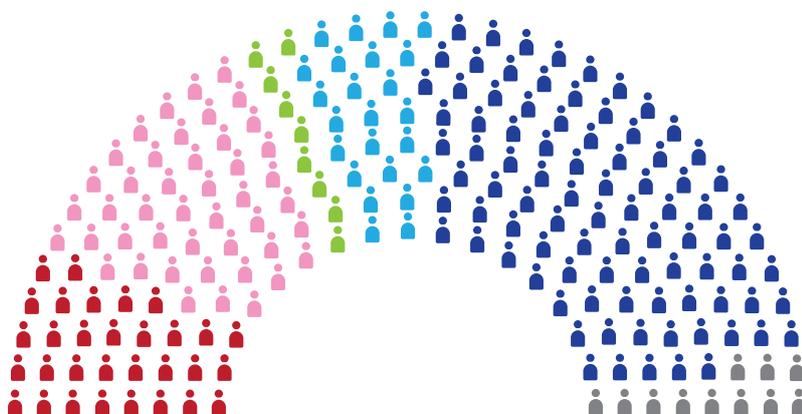


Jean-Marie VILAIN
Maire de Viry-Châtillon



Jean-François VOGUET
Conseiller municipal de Fontenay-sous-Bois

Conseil métropolitain



- Front de gauche et citoyens
- Ecologistes et citoyens
- Les Républicains et divers droite
- Elus socialistes et divers gauche
- Union des Démocrates et Indépendants - Union centriste
- Non-inscrits

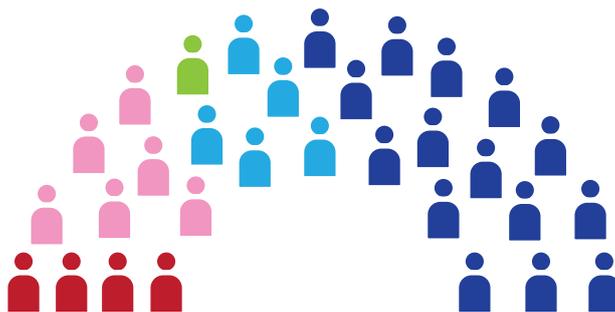


28 % 59 Femmes **72 %** 150 Hommes



12 % 25-39 ans **17 %** 40-49 ans **31 %** 50-59 ans **31 %** 60-69 ans **10 %** > 70 ans

Bureau métropolitain



- Front de gauche
- Ecologistes et citoyens
- Les Républicains et divers droite
- Socialistes et divers gauche
- Union des Démocrates et des Indépendants - Union centriste

LA MÉTROPOLE AU QUOTIDIEN

CHIFFRES CLÉS

8 séances du Conseil métropolitain en 2016

8 séances du Bureau métropolitain en 2016

19 réunions des 7 commissions thématiques en 2016

Le siège

Depuis novembre 2016, la Métropole s'est installée dans le XIII^e arrondissement de Paris dans un nouvel immeuble, « Be Open », au 15-19 avenue Pierre Mendès France.

L'hémicycle du Conseil régional d'Île-de-France accueille les Conseils de la Métropole.

L'administration

Effectif présent au 31 décembre 2016 :
29 PERSONNES

Constituée de 6 agents de la Mission de préfiguration et de recrutements nouveaux, la Métropole du Grand Paris a procédé à ses premières embauches en mai 2016.

Avec un effectif budgétaire porté à 40 agents lors du Conseil métropolitain du 25 novembre 2016, les recrutements se poursuivront en 2017 en particulier sur le pôle projets, actuellement constitué de 4 directions correspondant aux 4 grands domaines de compétences obligatoires et prochainement d'une mission transversale sur les systèmes d'information géographique.

Le nombre d'emplois reste limité eu égard aux missions et projets portés la Métropole du Grand Paris, privilégiant un mode d'organisation sous forme d'administration de mission. De ce fait, la part de personnels de catégorie A est dominante, le recours à des personnels expérimentés et experts de leur domaine étant nécessaire.

Enfin, institution nouvelle dans le paysage francilien, la Métropole du Grand Paris jouera son rôle en faveur de la professionnalisation de jeunes étudiants, en favorisant l'accueil de stagiaires et apprentis.

Les moyens mutualisés

Comme toutes les intercommunalités, la Métropole mutualise ses services avec les communes membres, par exemple la Ville de Paris. La Métropole du Grand Paris a passé, pour deux ans, une convention de mutualisation pour sa gestion comptable avec la Ville de Paris. Celle-ci assure ainsi, pour le compte de la Métropole, la maintenance du système informatique comptable, la tenue de la comptabilité budgétaire et patrimoniale, l'organisation de la chaîne de traitement des dépenses et des recettes, le règlement des fournisseurs ou autres bénéficiaires des dépenses, et l'établissement de titres de recettes. Un groupement de commande pour l'achat de fournitures et de services a été mis en place.

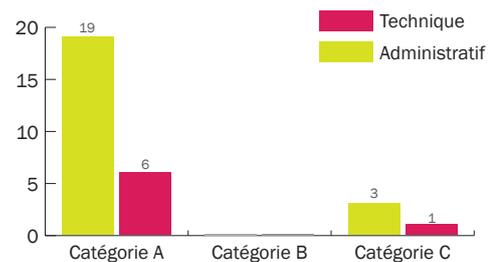
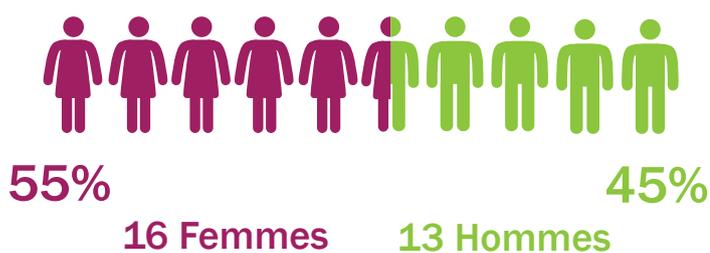


Siège de la Métropole situé au 15-19 avenue Pierre Mendès France, Paris 13^e © Vinci

Les services de la Métropole

- > Direction Générale des Services
- > Direction des ressources humaines
- > Direction des affaires juridiques et Conseil
- > Direction du développement économique et de l'attractivité
- > Direction de l'aménagement et de l'urbanisme
- > Système d'information géographique
- > Délégation à la Coopération Territoriale et à l'Innovation
- > Service communication
- > Direction des finances et du budget
- > Direction de l'environnement et du développement durable
- > Direction du logement et de l'habitat
- > Direction - Projet Inventons la Métropole du Grand Paris

Les caractéristiques de l'administration





Parvis de La Défense à Puteaux © Apur - David Boureau

LA **MÉTROPOLE** ET SES **OUTILS FINANCIERS**

LES RESSOURCES

Les impôts économiques

La contribution économique territoriale est composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). La Métropole perçoit la CVAE – en lieu et place des communes et des intercommunalités – et les territoires perçoivent la CFE. Par conséquent, la CVAE constitue le principal levier de développement des actions métropolitaines.

La Métropole perçoit également la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), les Impositions Forfaitaires sur

les Entreprises de Réseau (IFER) et la Taxe Additionnelle à la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TATFNB).

D'où vient l'argent de la Métropole ?

39% des dotations versées par l'Etat,
34% de la fiscalité,
27% des territoires (établissements publics territoriaux).

Les dotations de l'Etat

La MGP reçoit de l'Etat une dotation globale de fonctionnement (DGF) qui se compose de deux dotations : la dotation

d'intercommunalité et la dotation de compensation de la suppression de la part des salaires de l'ancienne taxe professionnelle. Cette deuxième compensation est reversée aux territoires et aux communes.

UN PRINCIPE : LA NEUTRALITÉ BUDGÉTAIRE

Pour les communes

La Métropole a fait le choix d'instaurer le principe de la neutralité budgétaire, c'est-à-dire que sa création ne doit pas influencer sur les finances des communes. Ainsi, la Métropole verse à chacune de ses communes membres une attribution de compensation (AC) :

- Pour les communes qui étaient auparavant isolées, elle est égale aux impôts économiques transférés à la Métropole, à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

et à la dotation de compensation de la suppression de la part des salaires,

- Pour les communes membres d'un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre avant la création de la Métropole, elle est égale à l'AC qu'elles percevaient en 2015 par leur ancienne communauté d'agglomération, et à la dotation de compensation de la suppression de la part salaires.

Les AC sont ajustées du coût net des charges transférées par les communes à la Métropole. Aucun transfert de charges n'a été constaté en 2016.

Pour les territoires

Les territoires perçoivent la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ainsi que des reversements de fiscalité via le Fonds de compensation des charges territoriales alimenté par leurs communes membres. Ce fonds est constitué des impôts locaux tels que la taxe d'habitation et les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et d'une partie de la DGF reversée par la Métropole.

La neutralité budgétaire est *in fine* assurée par la mise en place d'une dotation d'équilibre entre la Métropole et les territoires.

A terme, la Métropole opérera des choix financiers en investissant dans les territoires et les domaines qui en auront le plus besoin. Elle utilisera les rapports de l'observatoire financier métropolitain.



Le Grand Parc de la ZAC des Docks de Saint-Ouen © IAU idF - Paul Lecroart

La solidarité territoriale

La Métropole dispose à travers son pacte financier et fiscal d'un outil financier permettant de préciser les relations financières avec ses communes membres ainsi qu'avec les territoires. Celui-ci doit être adopté à la majorité des deux tiers.

Dans le cadre de ce pacte, la Métropole doit fixer une dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT) afin de renforcer la solidarité métropolitaine. Cette dotation permet à la Métropole de reverser une part de la croissance de la CVAE, comprise entre 10 et 50 %, aux établissements publics territoriaux et aux communes en fonction de l'importance des charges supportées du fait de la réalisation ou de la gestion d'équipements répondant à un enjeu de solidarité territoriale ainsi que d'autres critères librement déterminés par le Conseil métropolitain. En 2016, le Conseil de la Métropole a institué sa première DSIT au profit des EPT sur la base de 30 % de la croissance de la CVAE, soit une redistribution de 1,4 million d'euros.

La Métropole a également la faculté d'établir une dotation de solidarité communautaire en faveur de ses communes les plus défavorisées afin de réduire les inégalités de ressources et de charges. Cette dotation n'a pas été mise en place au cours de la première année d'installation.

“

Il faut absolument prendre en compte les disparités territoriales dans nos décisions d'investissement.”

Gilles Carrez,
Vice-président
aux finances

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Créée le 1er avril 2016, cette commission est chargée d'évaluer les charges transférées entre la Métropole et ses communes membres. Elle est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de chacun des conseils municipaux des communes membres de la Métropole.

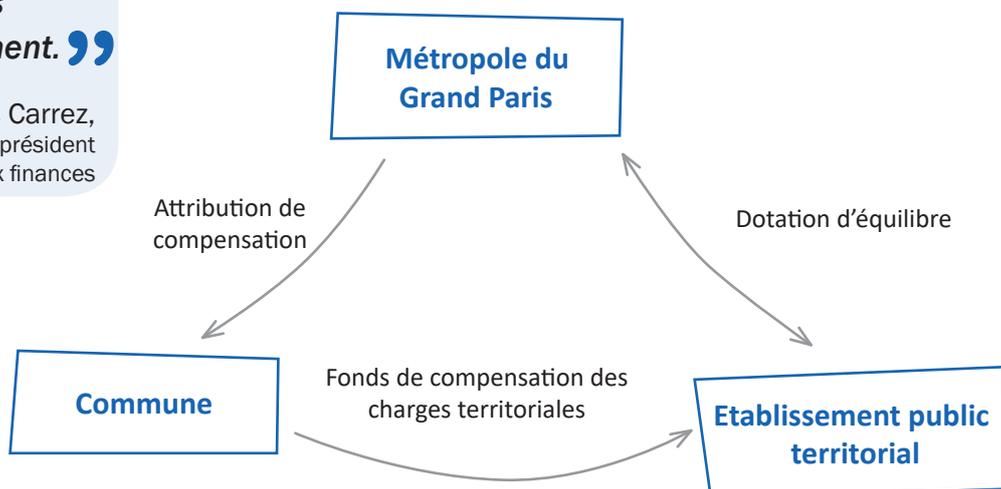
Elle est présidée par Denis BADRE, Conseiller délégué aux questions fiscales et financières, Maire de Ville-d'Avray, et le vice-président est Julien BARGETON, Adjoint à la Maire de Paris chargé des finances, des sociétés d'économie mixte, des marchés publics et concessions.

Aucun transfert de charges en 2016 entre la Métropole et ses communes membres n'a été constaté.

L'observatoire financier métropolitain

Un observatoire financier métropolitain déterminera les capacités financières et les situations budgétaires de chaque commune membre de la Métropole et des EPT qui la composent, à partir notamment des revenus de leurs habitants. Sa mise en place est essentielle. Il permettra d'identifier les disparités territoriales et de prendre des décisions afin de réduire ces déséquilibres.

Ses données sont consultables en open data sur le site internet de la Métropole (www.metropolegrandparis.fr).

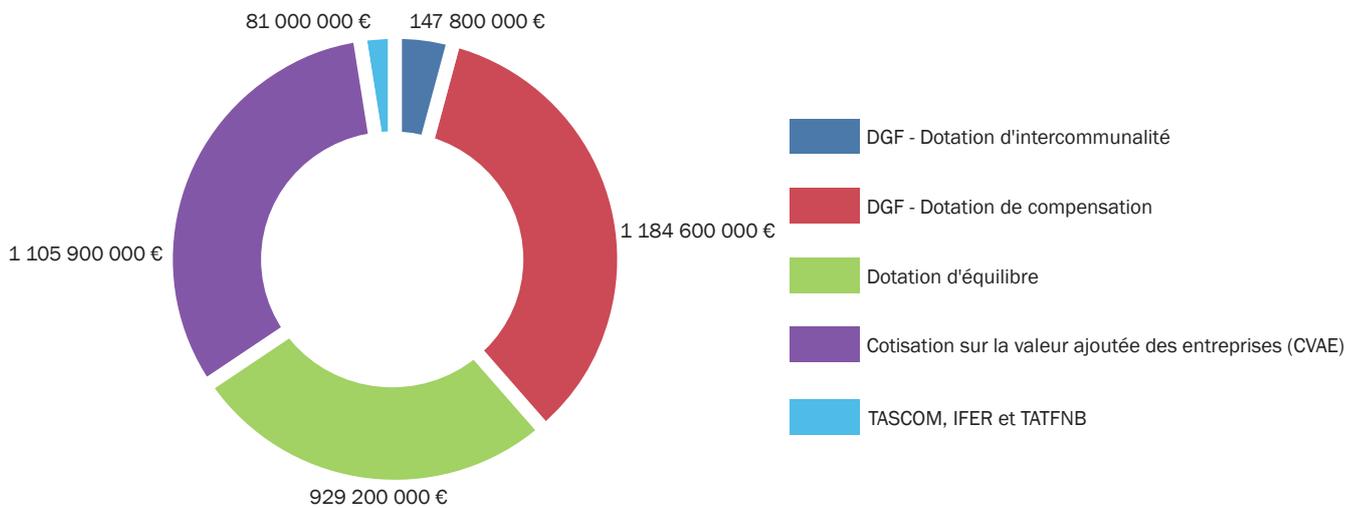




LES FINANCES DE 2016

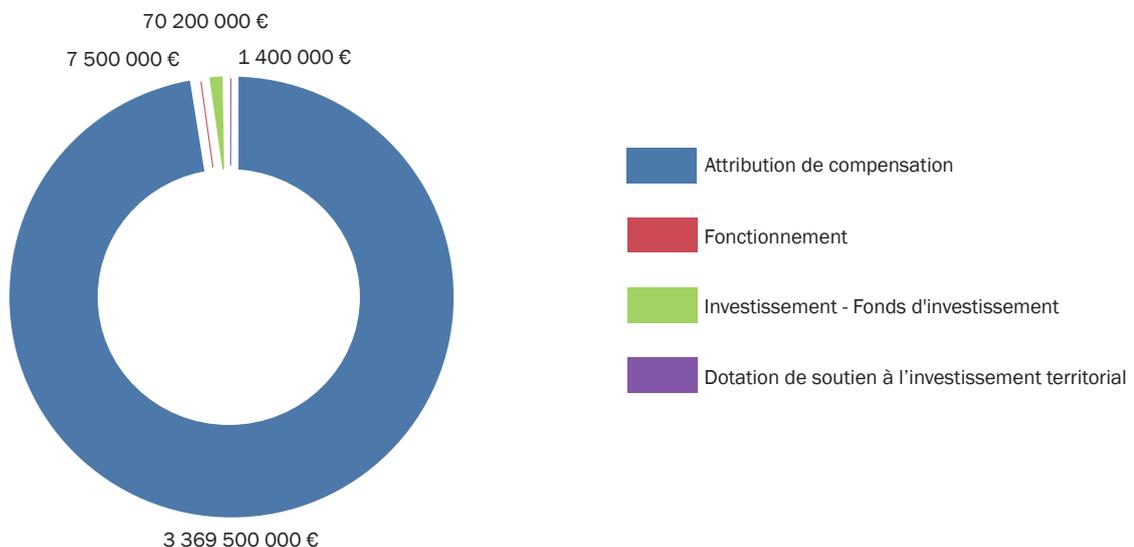
En 2016, le budget de la Métropole du Grand Paris s'est élevé à **3,5 MILLIARDS D'EUROS**. A titre de comparaison, ceux des Métropoles d'Aix-Marseille Provence et du Grand Lyon sont respectivement d'un milliard et de trois milliards d'euros.

Recettes 2016



Total : 3 448,5 M€

Dépenses 2016



Total : 3 448,5 M€



Toiture terrasse dans le XVIII^e arrondissement de Paris © Apur - David Boureau

LA MÉTROPOLÉ EN PROJETS

LES GRANDES RÉALISATIONS DE 2016

Dès les premiers mois de son existence, avant même le transfert des compétences opérationnelles, la Métropole a poursuivi ses objectifs en prenant des initiatives déterminantes grâce à la volonté de ses membres : financement de projets d'infrastructures dans une logique de solidarité inter-territoriale via son fonds d'investissement métropolitain, aide aux franchissements urbains dans le cadre du pacte État-Métropole, lancement de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » valorisant le potentiel des territoires, mise en place du dispositif d'aide au remplacement de véhicules polluants « Métropole roule propre ! », engagement dans la construction de la future piscine olympique à Saint-Denis dans le cadre de la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024, participation au guichet unique pour attirer les investisseurs étrangers, ...

STRUCTURATION DE LA GOUVERNANCE

La charte de coopération stratégique entre la Métropole et les territoires

Élément fondateur de la construction métropolitaine, la Charte de coopération stratégique organise les liens entre la Métropole et les douze territoires qui la composent. Elle reconnaît la volonté de la Métropole de soutenir les territoires et de corriger les inégalités territoriales, tout en prenant en compte le principe de complémentarité et de subsidiarité – l'échelle territoriale la plus efficace est celle qui est compétente.

Les adhésions à des associations ou des regroupements

En 2016, la Métropole du Grand Paris a adhéré à plusieurs associations ou structures déjà existantes afin de s'entourer des compétences de chacune dans les domaines dans lesquels la Métropole agit :

- L'association des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets, des réseaux de chaleur et de froid, de l'énergie et de l'environnement (AMORCE) ;
- L'association agréée de surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France (AIRPARIF) ;
- L'observatoire du bruit en Île-de-France (BRUITPARIF) ;
- L'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) ;
- Le Forum métropolitain du Grand Paris (anciennement Paris Métropole) ;
- L'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité (AMF) ;
- L'Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) Ateliers Médicis ;
- France Urbaine, association regroupant les élus des métropoles, des grandes communautés et des villes centres ou périphériques ;
- L'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île-de-France (IAU IdF) ;
- L'institut de l'économie circulaire.



Parc à vélos de la gare de Rueil-Malmaison © Apur - David Boureau

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le Pacte Etat-Métropole

Signé le 6 juillet 2016 entre le Premier ministre et les Présidents des métropoles, le Pacte Etat-Métropole a pour objectif de valoriser l'action de celles-ci comme moteur de la dynamique nationale. A cette occasion, la Métropole du Grand Paris a choisi de mettre en avant la thématique de la métropole résiliente.

Une métropole résiliente ? C'est une métropole qui a la capacité de s'adapter, d'anticiper et de réduire les conséquences négatives d'une perturbation ou d'une crise sur l'ensemble du territoire grâce notamment à l'innovation ou à la reconversion urbaine. Elle réduit sa vulnérabilité face à des évènements liés au changement climatique ou à une crise du logement par exemple.

Au travers du Pacte Métropolitain d'Innovation qui constitue la déclinaison territoriale du Pacte Etat-Métropole, la Métropole du Grand Paris a soutenu **28 PROJETS** pour **15,8 millions d'euros** concernant des franchissements de coupures urbaines, la lutte contre les nuisances sonores, la transition écologique, la préservation de la biodiversité, ...

“
Les franchissements, les continuités cyclables, les sujets environnementaux, et la biodiversité font partie de la qualité de vie.”

Daniel Breuiller,
Vice-président au patrimoine naturel et paysager, à la politique de la nature et à l'agriculture en ville

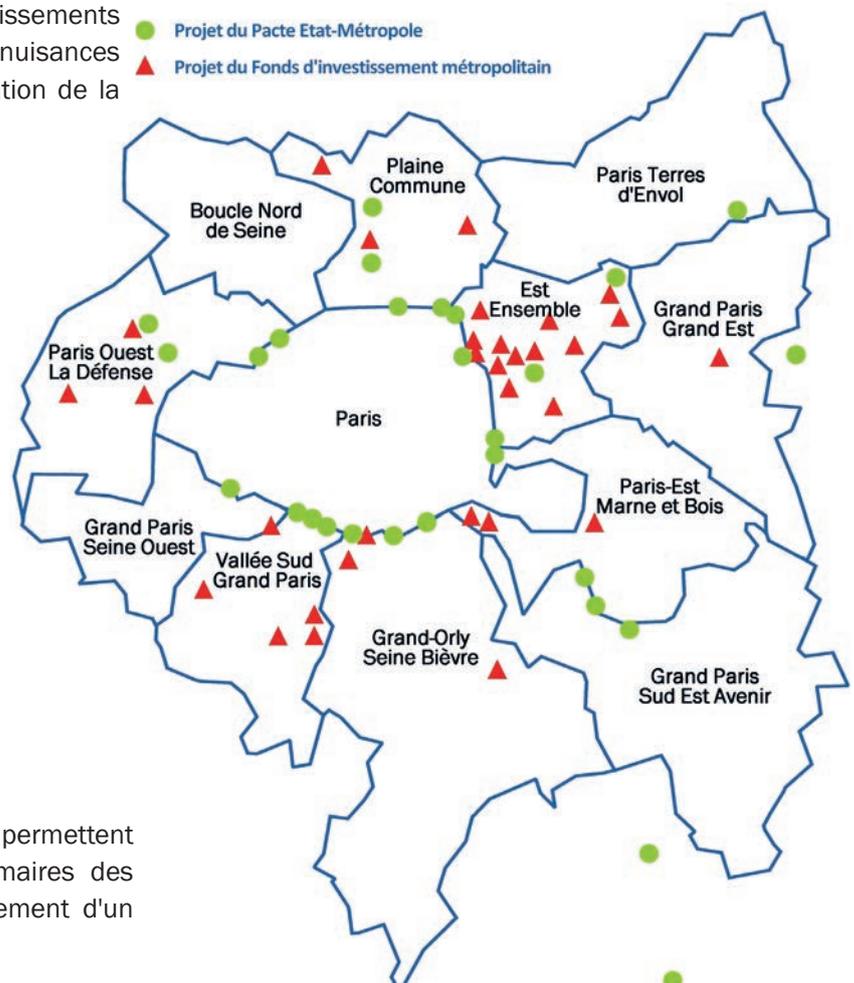
Ces différents investissements métropolitains permettent de soutenir la créativité et le travail des maires des 131 communes et contribuent au développement d'un territoire métropolitain harmonieux.

Le Fonds d'investissement métropolitain

Le Fonds d'investissement métropolitain est instauré par la Métropole du Grand Paris afin de soutenir les projets des communes et des territoires dans les compétences et les priorités affichées de la Métropole, c'est-à-dire en 2016, le développement durable, la rénovation thermique et le développement économique. Ces projets visent à favoriser le développement du territoire et contribuent à la réduction des inégalités au sein de l'aire métropolitaine.

En 2016, la Métropole du Grand Paris a soutenu **31 PROJETS** localisés sur 24 communes et un territoire pour un montant de **6,5 millions d'euros**.

Ce fonds continue de soutenir de nombreux projets en 2017, et la Métropole sera attentive à ce qu'il prenne en considération les données issues de l'observatoire métropolitain dans un souci de rééquilibrage territorial.



La candidature aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 et à l'Exposition universelle de 2025



Convaincue par la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024, la Métropole a fait le choix de se mobiliser dans le succès de celle-ci. La Métropole a intégré le Groupement d'intérêt public (GIP) Paris 2024 en tant que membre associé et membre du bureau. Elle rejoint ainsi les membres fondateurs tels que l'Etat, la Ville de Paris, la Région Île-de-France, et le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Ce GIP est coprésidé par Tony Estanguet et Bernard Lapasset.

La Métropole a également fait le choix d'investir dans la réalisation du Centre Aquatique Olympique à Saint-Denis qui constitue un des sites de la candidature de Paris.

La Métropole est par ailleurs membre du GIP ExpoFrance 2025 chargé de porter la candidature de la France à l'exposition universelle de 2025.



Soutien aux Jeux Olympiques lors du Salon des Maires de France en juin 2016
© Métropole du Grand Paris



Signature du Pacte Etat-Métropole à Lyon le 6 juillet 2016 © Métropole du Grand Paris

“
Nous pouvons
préparer un
événement
qui marquera
l'Histoire.”

Anne Hidalgo,
Vice-présidente aux
relations internationales et
aux grands événements

Le guichet unique

Suite au Brexit, autrement dit à la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Île-de-France, la Ville de Paris, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Paris-Île-de-France, Business France et la Métropole se sont réunis pour mettre en place un « guichet unique » afin d'inciter les entreprises à s'implanter sur le territoire métropolitain.



Musée de l'Air et de l'Espace du Bourget © AIGP - Hoda Hamzeh

ENVIRONNEMENT

La Métropole se fixe comme objectif l'amélioration du cadre de vie de tous les métropolitains, l'adaptation des territoires à la transition énergétique, et l'amélioration de la qualité de l'air, véritable enjeu de santé publique.

Le concours des miels de la Métropole

La place de la nature en ville est un enjeu important pour la Métropole. En 2016, le premier concours des Miels de la Métropole du Grand Paris a été lancé. Il met en lumière les communes qui, soucieuses de la préservation de la biodiversité en ville, favorisent l'implantation de ruchers sur leur territoire. Le savoir-faire de la filière apicole, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée sur l'ensemble du territoire de la Métropole et en France, est valorisé. Ce concours est l'occasion de sensibiliser les citoyens aux enjeux de la pollinisation des insectes et des abeilles en milieu urbain.

Provenant de 56 villes, 87 candidatures ont été envoyées. Le jury a désigné 3 lauréats dans la catégorie professionnels et 3 lauréats dans la catégorie amateurs.



Les lauréats du concours entourés de Patrick Ollier, Président, Daniel Breuiller, Vice-président et membre du jury, Galla Bridier, Conseillère métropolitaine et le chef Jocelyn Herland, chef du restaurant Le Meurice Alain Ducasse © Métropole du Grand Paris

“
L'environnement
est un sujet majeur
sur lequel la
Métropole doit se
positionner.”

Daniel Guiraud,
Vice-président à la stratégie
environnementale et au
développement des réseaux
énergétiques

Métropole roule propre !

Impliquée dans la lutte contre la pollution de l'air et dans la transition énergétique, la Métropole propose une aide financière à destination des particuliers allant jusqu'à 5 000€, cumulable, pour le remplacement de leur véhicule thermique ancien par l'achat d'un véhicule propre (électrique, hydrogène, hybride rechargeable ou GNV) ou de leur deux-roues thermique par un deux-roues électrique ou un vélo à assistance électrique.



Le transport fluvial

Dans le but de lutter contre la pollution de l'air et de favoriser la transition énergétique, la Métropole prend part aux travaux conduits par le STIF et la Région Île-de-France sur la mise en place d'un système de transport fluvial de passagers. Le développement de la mobilité durable, notamment par le transport régulier de passagers sur la Seine et la Marne, est une priorité de la Métropole pour faire face aux différents pics de pollution.

Ce projet s'inscrit également dans la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 et de la France à l'Exposition universelle de 2025.



Port de plaisance de Joinville-le-Pont © IAU îdF - Cédric Lavallart

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Les actions de la Métropole du Grand Paris visent à faire rayonner la culture dans tous les territoires de la Métropole, à assurer un maillage des équipements et de l'offre culturelle et à garantir l'accès à la culture pour tous.

Ateliers Médicis

Soucieuse d'impulser un dynamisme culturel au sein de son territoire afin de développer une cohésion sociale et territoriale, la Métropole participe à la construction et à la gouvernance de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Ateliers Médicis dans les communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil. Ce **grand lieu culturel d'envergure métropolitaine** verra le jour à l'horizon 2023. Ce projet souhaite offrir un espace de collaboration et de concertation entre les acteurs du territoire et des artistes, une plate-forme de création, de diffusion, de production de l'ensemble des arts et un lieu d'animation et de médiation artistique et culturelle.

Projet métropolitain de la culture

Plusieurs formations autour d'un projet métropolitain de la culture ont été initiées favorisant le regard partagé d'actions communes et l'approche d'une culture d'émancipation collective et individuelle.

“

La création et l'installation de ce grand lieu culturel aura une vocation artistique, éducative, sociale, culturelle et économique. ”

Danièle Prémel,
Vice-présidente au
développement culturel



Musée d'art contemporain du Val-de-Marne à Vitry-sur-Seine

© IAU idF - Séverine Albe-Tersiguel

INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Le 18 février 2016, Patrick OLLIER a pris l'initiative d'annoncer le lancement d'un concours international d'aménagement, d'urbanisme et d'architecture. Ainsi, la Métropole du Grand Paris, la Société du Grand Paris et la Préfecture Paris - Île-de-France se sont associées pour organiser cet appel à projets ayant pour vocation de révéler la richesse, la diversité et les dynamiques de ses territoires.

Cet appel à projets est lancé sur des terrains proposés puis cédés par les communes et les territoires. L'objectif est d'inscrire la Métropole au cœur de l'innovation des modèles urbains de demain. Les projets doivent respecter quelques principes :

- S'inscrire dans la recherche d'une métropole innovante, durable, solidaire et intelligente ;
- Contribuer au dynamisme économique et à l'offre d'emploi dans la Métropole ;
- Répondre aux besoins de logement et de services des habitants ;
- Assurer une exemplarité en matière énergétique et environnementale ;
- Contribuer au rayonnement artistique, culturel et social de la Métropole ;
- Proposer de nouveaux concepts, de nouveaux lieux, de nouveaux usages et de nouveaux services en privilégiant mixité fonctionnelle et réversibilité ;

- Proposer des modèles garants de l'efficacité des projets et de l'association des habitants.
- "Inventons la Métropole du Grand Paris" doit permettre de bâtir 2,6 millions de m² et représente un point de plus pour le PIB métropolitain.

En juillet 2016, 75 communes, par l'intermédiaire de leurs maires, ont proposé 112 sites différents. Le 10 octobre 2016, au Pavillon Baltard à Nogent-sur-Marne, le comité de sélection a dévoilé les 59 sites retenus : des nouveaux quartiers de gare du Grand Paris Express, des sites uniques en cœur urbain, en bords de rivières, du patrimoine bâti atypique, des terrains au sein de secteurs en pleine mutation...

“
C'est le plus grand concours d'architecture et d'urbanisme d'Europe.
”

Patrick Ollier,
Président de la Métropole



Bâtiment de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan, un des sites proposés à l'appel à projets Inventons la Métropole du Grand Paris © Métropole du Grand Paris

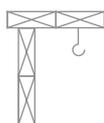
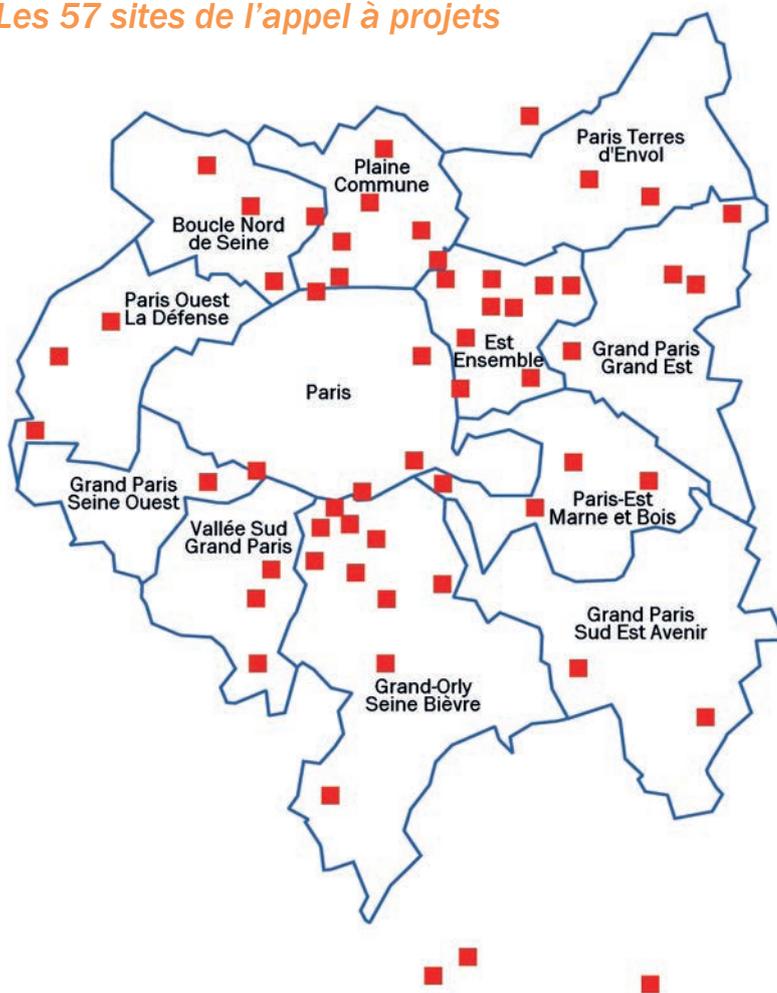
Plus de 420 groupements d'entreprises (architectes, urbanistes, promoteurs, investisseurs, start-ups et même associations ou communautés citoyennes) ont répondu à l'appel en proposant des projets pour les sites sélectionnés, à présent au nombre de 57, et représentant 217 ha. Le 1er mars 2017, les noms des 164 finalistes retenus pour 57 sites ont été annoncés. Un seul projet par site sera choisi. Les lauréats seront connus fin septembre 2017.



Les élus d'Inventons la Métropole en visite au Fort de Romainville
© Métropole du Grand Paris

Une deuxième édition sera lancée en fin d'année 2017.

Les 57 sites de l'appel à projets



- 57** sites
- 217** hectares de terrain
- 2,6** millions de m² à bâtir
- 420** candidats
- 164** finalistes
- 6,4** milliards d'euros d'investissements
- 1** point de PIB supplémentaire pour la Métropole
- 100** heures de jury au total en février 2017

LA MÉTROPOLE SOUTIENT LES COMMUNES ET

Depuis sa création, la Métropole du Grand Paris se pose en soutien et en accompagnement des projets des communes et des projets Inventons la Métropole du Grand Paris.

Paris

La passerelle du Cambodge bientôt rénovée



© Ville de Paris

La passerelle du Cambodge qui relie la promenade des berges de l'A6a à Gentilly, notamment la cité du Chaperon Vert, et la Cité Universitaire de Paris, sera bientôt rénovée grâce notamment à un financement du Fonds d'Investissement Métropolitain. Les nouveaux travaux d'extension permettront de rendre la passerelle accessible aux piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite.

Vanves-Malakoff

Construction d'un mur anti-bruit ferroviaire



© CCO Public Domain

Dans le cadre du site pilote de la politique nationale de lutte contre les points noirs de bruit ferroviaire, la MGP aide à la réalisation de murs antibruit et à l'isolation des façades le long de la ligne TGV ouest.

Issy-les-Moulineaux

Rénovation thermique d'un centre administratif



© Ville d'Issy-les-Moulineaux

Le bâtiment construit au début des années 70 ne correspond plus aujourd'hui aux normes de confort actuelles. Sa rénovation doit permettre une réduction des déperditions énergétiques et des coûts de maintenance par la mise en place d'une double peau isolante et esthétique.

Suresnes

Aménagement d'une galerie d'art et valorisation de l'artisanat de l'art



© CCO Public Domain

Dans le cadre d'un projet de requalification d'un ancien quartier industriel, la ville de Suresnes, avec l'aide de la MGP, aménage des locaux artisanaux dédiés à l'artisanat d'art.

Argenteuil

Aménagement de circulations douces sous la dalle du Val d'Argent



© CCO Public Domain

Le projet doit permettre de faciliter et de sécuriser les cheminements cyclables sous dalle afin de permettre un meilleur accès aux équipements publics du quartier.

Stains

Aménagement et valorisation des jardins familiaux



© Julien ERNST

La Ville de Stains a un patrimoine remarquable de 15ha de jardins familiaux soit 700 parcelles. Le projet doit permettre d'aménager et de valoriser 64 parcelles représentant 2ha pour en faire un espace de jardins modèles : cabanes, clôtures, haies, points d'eau et de compostage, jardins pédagogiques...

LES TERRITOIRES

qui la composent, notamment à travers le Fonds d'Investissement Métropolitain, le pacte Etat-Métropole et l'appel à

Aulnay-sous-Bois

Création d'un bassin paysager pour lutter contre les inondations



© CC0 Public Domain

Pour faire face aux épisodes orageux, le projet prévoit l'aménagement de 2ha de parc avec une prairie inondable et un réseau de noues. Ce parc réaménagé permettra également une meilleure ouverture au public.

Romainville

Construction d'une tour maraîchère



© ilmeigo

Dans le cadre d'un programme de réintroduction de l'agriculture maraîchère en zone urbaine dense, la réalisation de la tour maraîchère permet d'expérimenter de nouveaux modes de production, la création d'emplois et à terme, la généralisation de serres en toiture des logements.

Montfermeil

Aménagement de jardins permaculturels

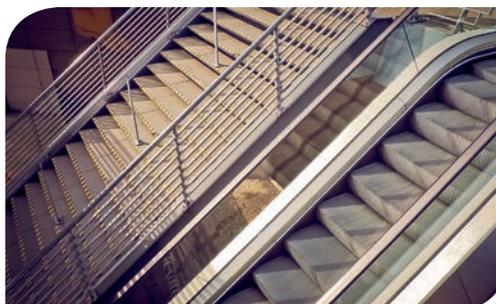


© CC0 Public Domain

Le projet consiste en la création en centre-ville d'un espace vert et agricole exploité selon les savoirs traditionnels et des découvertes plus récentes dans une optique d'accroissement de l'autonomie alimentaire, de production d'une alimentation plus saine, de fertilisation des sols et de réappropriation des savoirs faire.

Charenton-le-Pont

Réhabilitation de l'escalier mécanique de la passerelle de Valmy



© CC0 Public Domain

La passerelle de Valmy permet le franchissement des emprises SNCF d'une largeur de 300m coupant la ville de Charenton. Le projet vise à rétablir l'accès à la passerelle par un escalier mécanique, favorisant ainsi la mobilité des personnes en raccourcissant considérablement les temps de parcours entre les quartiers.

Marolles-en-Brie

Mise en place d'éco-pâturage



© Apur - David Bourreau

La Ville de Marolles-en-Brie dispose d'un espace agricole rare au sein de la métropole. Dans un souci de gestion durable, la mise en place de l'éco-pâturage permet la diminution du nombre de tontes, la fertilisation des sols et le renouvellement de la faune et de la flore avec le retour d'insectes et de plantes disparus.

Choisy-le-Roi

Aménagement de circulations douces sur le pont de Choisy



© CC0 Public Domain

Reliant les deux parties de Choisy-le-Roi, le Pont de Choisy franchit la Seine, les voies RER et les quais circulés. Le projet consiste en la création d'une passerelle piétonne indépendante accolée au Pont.

L'AVENIR MÉTROPOLITAIN

En 2017, deux compétences seront transférées à la Métropole : l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat. C'est à ce titre que la Métropole a engagé plusieurs travaux qui se poursuivront en 2017. Elle devra par ailleurs cette année continuer à exercer pleinement ses compétences acquises en 2016 et déterminer l'intérêt métropolitain, c'est-à-dire la ligne de partage avec les territoires pour les compétences suivantes : opérations d'aménagement, actions de développement économique, zones d'activités. L'intérêt métropolitain en matière d'amélioration du parc immobilier bâti et de l'habitat insalubre devra quant à lui être déterminé dans le courant de l'année 2018.

LOGEMENT

Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement

Le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) sera élaboré par la Métropole au regard des plans locaux de l'habitat (PLH) approuvés par les collectivités avant la date de création de la Métropole. Dans un contexte de grave crise du logement dans la Métropole du Grand Paris, ce plan prend en compte le schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) qui lui-même tient compte des spécificités des territoires tout en veillant à l'égalité et à la diversité de l'offre ainsi qu'à répondre aux besoins des populations en matière de logements. Une attention particulière sera portée aux populations fragilisées, et par conséquent, à l'offre d'hébergement. Lorsque ce plan sera adopté – au plus tard le 31 décembre 2018 – la Métropole pourra recevoir les aides à la pierre de la part de l'Etat, c'est-à-dire l'aide financière pour les opérations de développement, de rénovation et de réhabilitation du parc de logements locatifs sociaux et l'amélioration du parc immobilier privé. Cette délégation de compétence de l'Etat ne sera opérationnelle qu'une fois la Métropole dotée d'un PMHH exécutoire.



Logements sociaux à Ormesson-sur-Marne © IAU idF - Bruno Raoux

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain

En 2017, la Métropole lancera l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain (SCoT). Strictement encadrée par les dispositions du Code de l'Urbanisme, cette procédure durera plusieurs années. Il s'agit d'un document de planification stratégique qui organise le développement d'un territoire. Il sert de cadre de référence en matière d'habitat, de déplacements, de développement économique, d'environnement et d'organisation de l'espace. Tout en tenant compte des spécificités de chaque territoire, le SCoT permet de dessiner la Métropole de demain. Ce schéma doit notamment permettre au territoire une plus grande cohérence, une interconnexion des territoires et un soutien au développement durable respectueux de l'environnement.

Schéma énergétique et schéma d'aménagement numérique

La Métropole du Grand Paris est chargée de construire un schéma énergétique. Ce schéma doit établir une cohérence des réseaux de distribution d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid et veiller à leur complémentarité.

Élément clé de l'attractivité économique et créateur d'emplois, le numérique comprend de nombreux enjeux. A travers son schéma d'aménagement numérique, la Métropole accompagnera l'extension des réseaux de transport d'informations et de très haut débit.

ENVIRONNEMENT

La Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI)

Sans attendre janvier 2018, la Métropole a fait le choix de se saisir de cette compétence dès le 1er janvier 2017. Les actions définies par la loi sont notamment :

- l'aménagement des bassins versants,
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau,
- la défense contre les inondations,
- la protection et la restauration des zones humides.

Plus concrètement, la Métropole sera responsable de la surveillance, l'entretien et la réhabilitation des digues, des vannes et des barrages, de la gestion des aménagements hydrauliques et de la lutte contre l'imperméabilisation des sols. Elle s'associe ainsi à l'EPTB Seine Grands Lacs, le gestionnaire des lacs réservoirs de la Seine et de la Marne. Cette compétence concerne autant des enjeux sanitaire, sécuritaire qu'écologique : qualité de l'eau, risques d'inondation et développement de la biodiversité.

Vélib' Métropole

La Métropole s'engage en faveur de la qualité de l'air. C'est à cette fin qu'elle développe la mobilité durable. L'extension du dispositif Vélib', système de vélos en libre-service, à l'échelle métropolitaine s'inscrit pleinement dans cette démarche. Aux côtés des communes et de la Région Île-de-France, la Métropole participe à ce nouveau développement en 2016 et se traduit en 2017 par une adhésion au syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole et un soutien aux communes pour le financement de nouvelles stations en dehors de Paris pour un montant de 4 millions d'euros. La SNCF et la RATP sont associées aux travaux du syndicat. Son extension à l'échelle métropolitaine permet de renforcer au mieux le maillage du territoire et d'offrir un service efficace aux usagers.

Plan Climat-Air-Energie Métropolitain (PCAEM)

Compétente en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la Métropole doit élaborer un Plan Climat-Air-Energie métropolitain avant la fin de l'année 2017.

Il s'agit de la planification de la transition écologique et énergétique de la Métropole et de ses douze territoires. En cohérence avec le Schéma régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie de la Région Île-de-France, avec la loi de transition énergétique du 17 août 2015 et les objectifs de la COP21, le plan doit lutter contre le réchauffement climatique notamment par la réduction des gaz à effet de serre, rechercher des économies d'énergie par la rénovation thermique du bâti, et améliorer la qualité de l'air. Co-construit avec les territoires, ce plan vise à réduire l'empreinte écologique de la Métropole.



Île Seguin à Boulogne-Billancourt © Apur - David Boureau

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

MégaCities - ShortDocs

MegaCities-ShortDocs est une association dont le but est de sensibiliser à l'innovation sociale, à l'urbanisme écocitoyen et aux initiatives « Smart Cities » spécifiquement au sein des mégapoles du monde, en soutenant la production de courts-métrages documentaires (auto-produits) et leur diffusion lors du festival *Paris MegaCities-ShortDocs Citizen Film Festival* et des expositions dans l'espace public, via le Web et des médias partenaires, ainsi que des projections dans plusieurs grandes villes du monde.

Les habitants des métropoles mondiales sont invités à faire un court documentaire sur des solutions locales d'innovation sociale, environnementale et urbanistique répondant aux défis des mégapoles. Cette compétition s'achève par un Festival qui aura lieu au Forum des Images à Paris dans la deuxième quinzaine d'octobre 2017.

La Métropole du Grand Paris, comme en 2016, renouvelle son soutien à ce festival en participant cette année aux jurys, en remettant un prix spécial « Métropole du Grand Paris » et en produisant un documentaire qui captera l'expression métropolitaine.

Le développement culturel de la Métropole du Grand Paris repose sur des parcours et des signes d'identification métropolitaine et la valorisation des potentialités du territoire.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Économie circulaire

La Métropole du Grand Paris s'engage résolument dans le développement de l'économie circulaire pour faire de la Métropole une référence métropolitaine en matière d'économie circulaire et construire une métropole résiliente.

Un groupe de travail « Economie circulaire » a été installé et réunit 10 élus et plusieurs représentants d'entreprises et d'éco-organismes. Il a vocation à impulser, animer et entretenir la dynamique métropolitaine en matière d'économie circulaire. Par ailleurs, un Réseau métropolitain de l'économie circulaire a également été mis en place. Ce réseau, plus communément appelé G142, réunit pour l'ensemble des 131 communes et des 11 EPT, un référent élu et un référent technique. Cette instance sera un lieu de sensibilisation, de formation et de partage des bonnes pratiques sur le territoire de la Métropole.

Puis d'ici à l'automne prochain, la Métropole lancera la plateforme numérique collaborative de l'économie circulaire. Cet outil sera à la fois un centre de ressources pour gérer et partager des documents, un outil de sensibilisation du grand public et un outil d'échanges et de mise en relation des professionnels. Enfin, la Métropole co-organisera avec la Ville de Paris le grand événement annuel de l'économie circulaire avec l'ambition d'en faire un rendez-vous international de référence.

LE FUTUR RAPPORT

Ce premier rapport d'activité de la Métropole du Grand Paris concerne l'année 2016 qui est le moment de l'installation de cette nouvelle entité. Il se fait donc l'écho de la construction et des premières réalisations de la Métropole. Le rapport de 2017 portera davantage sur les projets.

ANNEXE

LEXIQUE DU GRAND PARIS



LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS C'EST...

Une nouvelle intercommunalité (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) regroupant Paris, les 123 communes des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et 7 autres villes de l'Essonne et du Val d'Oise. Elle réunit 7,2 millions d'habitants. Sa gouvernance est composée d'élus municipaux.

À NE PAS CONFONDRE AVEC...



SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

Etablissement public à caractère industriel et commercial compétent pour la conception et la réalisation du réseau de transport public du Grand Paris, le Grand Paris Express – 200 km de lignes nouvelles et 68 gares – et pour l'aménagement de ces gares.



GRAND PARIS EXPRESS

- Projet de métro automatique en rocade autour de Paris et mené par la Société du Grand Paris.



GRAND PARIS AMÉNAGEMENT

Etablissement public à caractère industriel et commercial compétent sur l'ensemble de l'Île-de-France en matière d'opérations d'aménagement ou d'études urbaines.



PARIS MÉTROPOLE

Syndicat mixte d'études reposant sur une démarche de coopération entre plus de 200 collectivités d'Île-de-France et chargé de mener une réflexion sur les projets du Grand Paris avec l'accompagnement d'experts.



FORUM MÉTROPOLITAIN DU GRAND PARIS

Nouveau nom de Paris Métropole.



ATELIER INTERNATIONAL DU GRAND PARIS

Groupement d'intérêt public (GIP) chargé de favoriser débats, recherches, initiatives et propositions sur les enjeux urbains du Grand Paris.

LES PROJETS DU PACTE ÉTAT-MÉTROPOLE 2016

Lieu	Objet	Montant	Subvention
Ivry-sur-Seine – Paris	Aménagement d'une liaison entre Ivry-sur-Seine et Paris 13 ^e : avenue de la porte d'Ivry	3 090 000 €	1 000 000 €
Montreuil – Bagnolet – Paris	Aménagement d'une liaison Montreuil/Bagnolet – Paris 20 ^e : aménagement d'un franchissement linéaire au-dessus du périphérique à la Porte de Montreuil	2 500 000 €	1 000 000 €
Vincennes – Saint-Mandé – Paris	Aménagement d'une liaison Saint-Mandé/Vincennes – Paris 12 ^e /20 ^e : Porte de Vincennes	2 920 000 €	1 000 000 €
Pantin – Paris	Aménagement du Passage Forceval : connexion Pantin – Paris 19 ^e	208 000 €	104 000 €
Malakoff – Paris	Liaison Malakoff – Paris 14 ^e : continuité cyclable Avenue Georges Lafenestre - Rue Victor Hugo	250 000 €	125 000 €
Saint-Denis – Paris	Liaison Saint-Denis – Paris 18 ^e : continuité cyclable et piétonne à la Porte de la Chapelle	208 000 €	104 000 €
Malakoff – Montrouge – Paris	Liaison Malakoff/Montrouge – Paris 14 ^e : continuité cyclable à la Porte de Châtillon	375 000 €	187 500 €
Levallois-Perret – Paris	Liaison Levallois-Perret – Paris 17 ^e : continuité cyclable à la Porte de Courcelles	100 000 €	50 000 €
Le Kremlin-Bicêtre – Paris	Liaison entre Le Kremlin-Bicêtre – Paris 13 ^e sur la Porte d'Italie : rétablissement de la continuité cyclable sur la Porte d'Italie	1 930 000 €	965 000 €
Neuilly-sur-Seine – Paris	Liaison Neuilly-sur-Seine – Paris 17 ^e : continuité cyclable à la Porte des Ternes	125 000 €	62 500 €
Aubervilliers – Pantin – Paris	Liaison Aubervilliers – Pantin – Paris 19 ^e : continuité cyclable à la Porte de la Villette	416 000 €	208 000 €
Gentilly – Paris	Liaison entre l'aqueduc de la Vanne, Gentilly et Paris 14 ^e : continuités cyclables sur l'avenue Paul Vaillant Couturier (RD50)	233 300 €	116 000 €
Issy-les-Moulineaux – Paris	Liaison Issy-les-Moulineaux – Paris 15 ^e : continuité cyclable au Quai d'Issy	667 000 €	333 500 €
Le Pré-Saint-Gervais – Paris	Liaison Pré-Saint-Gervais – Paris 19 ^e : Porte Brunet, continuité cyclable et piétonne au débouché du passage, sous le périphérique, vers la Villa des Lions côté Pré-Saint-Gervais	167 000 €	83 500 €
Montrouge – Paris	Liaison Montrouge – Paris 14 ^e : continuité cyclable Porte de Montrouge	192 000 €	96 000 €
Saint-Denis	- Etudes franchissement Pleyel (franchissement d'une coupure urbaine de 50 voies ferroviaires) - Construction d'un mur antibruit à la Cité Paul Eluard à Saint-Denis	8 400 000 € 6 138 000 €	1 000 000 € 866 220 €
Créteil – Saint-Maur-des-Fossés	Rénovation de la passerelle de la Pie (sur la Marne)	960 395 €	500 000 €
Puteaux	Eco-quartier des Bergères (couverture RD 913 et aménagement du parc paysager)	5 000 000 €	1 500 000 €
Nanterre	Rénovation thermique du Théâtre des Amandiers	40 000 000 €	1 000 000 €
Bonneuil-sur-Marne	Aménagement du site dit "Bec du Canard" (corridor écologique)	1 500 000 €	500 000 €
Sevran	Parc de la Poudrerie à Sevran : dépollution des sols et sécurisation des bâtiments	2 050 000 €	1 000 000 €
Romainville	Tour maraichère dans le quartier Marcel Cachin à Romainville	3 768 508 €	1 000 000 €
Créteil	Aménagement des berges et bords de Marne	8 000 000 €	1 000 000 €
Bondy	Aménagement du Port de Bondy, déplacement de bétonniers	780 000 €	390 000 €
Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine (91)	Centre d'écologie du Brunoy Acquisition foncière pour le maintien d'un site écologique	600 000 €	300 000 €
Tigery	Création d'une zone humide à Tigery Valorisation du patrimoine naturel et paysager – prévention des inondations – circulations douces - tourisme	1 200 000 €	600 000 €
Chelles	Rénovation énergétique groupe scolaire des Aulnes	1 670 600 €	800 000 €

LES PROJETS DU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN

Lieu	Objet	Montant	Subvention
Malakoff – Vanves	Résorption du bruit ferroviaire. Point noir Vanves-Malakoff	13 083 668 €	300 000 €
Bagnolet	Résorption des points noirs bruit par la mise en place d'écrans acoustiques	5 600 000 €	300 000 €
Romainville	Tour maraichère dans le quartier Marcel Cachin	3 768 508 €	100 000 €
Rueil-Malmaison	Réalisation d'un centre de loisirs dans un éco-quartier	3 000 000 €	100 000 €
Saint-Denis	Construction d'un mur anti-bruit à la Cité Paul Eluard à Saint-Denis pour protéger 300 logements	6 138 000 €	300 000 €
Sceaux	Extension de la flotte de véhicules propres : vélos, scooters et véhicules	53 665 €	16 100 €
Clamart	Mise en souterrain des lignes 225 KV	46 679 664 €	300 000 €
Epinay-sur-Seine	Valorisation des eaux de renouvellement et de lavage des filtres de la piscine Canyon	87 150 €	30 000 €
Joinville-le-Pont	Réhabilitation de la vanne de Joinville	3 000 000 €	250 000 €
Le Pré Saint Gervais	- Mise à disposition de friches urbaines et terrains – appel à projets « ça défriche ! »	75 000 €	37 500 €
	- Développement du pôle d'artisanat d'art « La cité créative »	116 000 €	50 000 €
Bourg la Reine	- Optimisation du parc automobile municipal	67 001 €	20 100 €
	- Espace de travail collaboratif à Bourg-la-Reine	1 107 581 €	100 000 €
Montreuil	Aménagement des sentiers de la biodiversité et d'une maison de projet des associations dans les murs à pêches	1 465 000 €	300 000 €
La Courneuve	Mise en œuvre d'un parc automobile éco-responsable	1 676 557 €	300 000 €
Les Lilas	- Rénovation thermique de la toiture de l'école Waldeck Rousseau	400 000 €	200 000 €
	- Rénovation thermique de la toiture de l'école Romain Rolland	440 000 €	220 000 €
	- Achat de 6 véhicules et utilitaires propres	200 000 €	60 000 €
Pantin	Remplacement des menuiseries et des fenêtres des bâtiments municipaux pour enfants, performance thermique	640 000 €	320 000 €
Arcueil	Réhabilitation des ateliers municipaux	1 083 333 €	500 000 €
Nanterre	Contrat de performance énergétique du Palais des Sports et du complexe sportif	6 637 000 €	500 000 €
Bondy	- Travaux de rénovation thermique de l'hôtel de ville	402 872 €	200 000 €
	- Hôtel d'entreprises de Bondy	3 700 000 €	500 000 €
Charenton-le-Pont	- Rénovation thermique du patrimoine bâti	359 607 €	140 000 €
	- Désenclavement et amélioration de la mobilité – travaux de réhabilitation de l'escalier mécanique de la passerelle Valmy	408 000 €	136 800 €
Gagny	Raccordement au très haut débit des bâtiments de la commune	23 621 €	8 000 €
Suresnes	Création d'une galerie des métiers d'art – hôtel artisanal	4 975 139 €	100 000 €
Choisy-le-Roi	Réalisation d'un franchissement	6 304 992 €	500 000 €
Paris-Gentilly	Connexion entre la promenade des berges de l'A6a entre Gentilly et Paris 14e : prolongement de la passerelle du Cambodge	2 639 515 €	200 000 €
EPT Est Ensemble	- Lancement de l'appel à projet « occupations éphémères de friches »	120 000 €	50 000 €
	- Trame verte et bleue – Projet de préservation et de valorisation de la nature en ville (Bondy, Noisy-le-Sec et Montreuil)	780 000 €	390 000 €

Métropole du Grand Paris
15-19 avenue Pierre-Mendès-France
75013 PARIS
T. 01 82 28 78 00
-
www.metropolegrandparis.fr

